



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE
- BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -
MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -
MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DODET - DOUHAIT - DUPIRE - Mme DURNERIN -
MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT -
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -
OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY -
ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à
M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY
(pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT -
CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) -
MM. DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à
M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT
(pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) -
PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - PLH - Habitat à loyer modéré : OPAC/Demande de subvention pour une opération de construction située Quartier Junot à Dijon – îlot N (16 logements PLUS)

L'OPAC de Dijon entend réaliser une opération de construction située Quartier Junot à Dijon (îlot N) dans le cadre d'un financement PLUS. Ce programme concerne 16 logements et répond aux objectifs de production du Programme Local de l'Habitat (PLH).

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré, l'OPAC de Dijon, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à hauteur de :

- 42 217 € pour surcoûts de construction
- 12 496 € pour surcharge foncière

Il est précisé que ce programme bénéficiera du concours financier de l'Etat, de la Ville de Dijon, du

Conseil régional, de subventions « 1 % Plan de Relance », ainsi que de fonds propres de l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour la réalisation d'une opération de construction de 16 logements PLUS, Quartier Junot (îlot N) à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 54 713 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

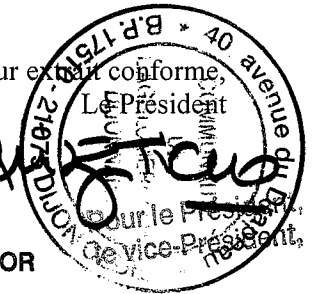
- subvention pour surcoût de construction : 42 217 €
- subvention pour surcharge foncière : 12 496 €

- **De dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;

- **De dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

28 DEC. 2005

Publié le **23 DEC. 2005**
Déposé en Préfecture le

